



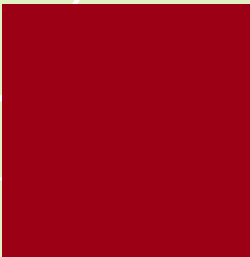
Centre de Ressources Technologiques et Humaines



Guide de l'alternance et des stages en entreprises

Établissements du Genevois Haut-Savoyard

2009/2010



Avec la participation et le soutien financier de : Rhône-Alpes



SIMBAL



Édito
Christophe Vacheron
Président du CRTH
Directeur TP2A, Réseau TAC



Plus que jamais engagé dans ces missions d'interface entre Ecole et Entreprise, le CRTH met à votre disposition, comme chaque rentrée scolaire, le « Guide de l'alternance et des stages entreprises ».

Ce guide est fait pour vous... Il a pour objet de **faciliter le recrutement de stagiaire(s) ou d'apprenti(s) au sein de votre propre entreprise.**

A ce titre, il est ici important de rappeler le rôle incontournable de votre entreprise dans la qualité des formations dispensées à nos lycéens ou étudiants.

Ainsi, au fil des pages, vous pourrez constater que nous visons divers objectifs :

- **la rencontre** entre les acteurs économiques et les structures de formation et d'enseignement,
- **l'enrichissement mutuel** entre les entreprises et la jeunesse du Genevois Haut Savoyard, grâce à des stages ou de l'alternance pourvoyeurs de compétences et d'expériences.

Dans cette perspective, je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie de l'intérêt que vous portez aux acteurs de la formation sur notre territoire.

Le CRTH reste à votre disposition pour faire avancer, avec vous, l'intégration de la jeunesse dans le monde socio-professionnel.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.ghs74.fr

Le rôle du CRTH à vos côtés

Le Centre de Ressources Technologiques et Humaines a pour objectif de faciliter et de développer les relations Ecole – Entreprise...

Fort de son partenariat avec les établissements de formation et les entreprises, le CRTH est votre interlocuteur pour :

- **qualifier et diffuser** vos offres de stages et d'alternances auprès des écoles.
- **vous apporter** du conseil et de l'information sur les différents dispositifs et l'offre de formation de la région.
- **mettre en place** des actions de rapprochement École-Entreprise (visites d'entreprises, chantiers écoles, information métiers).

Sommaire

- 3** Le Stage
- 4** Le Contrat d'apprentissage
- 5** Le Contrat de professionnalisation
- 6-7** Calendrier des formations
 - de la gestion administrative
 - du commerce vente
- 8-9** – du commerce vente (suite)
- 10-11** – du commerce vente (suite)
 - de la comptabilité
 - de l'hôtellerie et de la restauration
 - des services à la personne
- 12-13** – de la propreté et services associés
 - de l'agriculture et de l'aménagement
 - du bois et de l'ameublement
 - de la métallurgie et de la mécanique
 - de l'électricité et de l'électronique
- 14-15** – de l'électricité et de l'électronique (suite)
 - du bâtiment et travaux publiques
 - de l'architecture et de l'économie de la construction
- 16-17** Vos partenaires



Le Stage

«Le stage, une véritable expérience professionnelle.

Participer à la formation de nos jeunes est une priorité dans notre entreprise. En effet, la finalité du stage qui s'inscrit dans un projet pédagogique favorise leur orientation et leur insertion dans le monde du travail. Cela permet de transmuter leur formation théorique en formation pratique et nous permet de transmettre nos compétences et notre culture. C'est pourquoi notre entreprise est ouverte à l'accueil de stagiaires, que ce soit pour des métiers supports ou notre cœur de métier. Renforcer le lien entre Ecoles-Entreprises tient alors une part importante dans notre stratégie de développement.»

Mme MAYCA
Emma Dom Service

Rénovation de la voie professionnelle : Bac Pro 3 ans

Afin d'augmenter le nombre de bacheliers professionnels et l'accès à l'enseignement supérieur, d'améliorer la lisibilité des diplômes et de réduire sensiblement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification, la formation a été réduite à trois ans au lieu de quatre (deux ans de B.E.P. suivis de deux ans de bac pro) **avec la garantie d'un diplôme de même valeur.**

Des passerelles sont encore possible entre le bac pro et le C.A.P, entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique, entre la voie scolaire et l'apprentissage. Un diplôme intermédiaire (B.E.P., C.A.P.) est inclus dans le parcours en trois ans.

A noter que des formations de niveau V, qui offrent des débouchés importantes sur le marché du travail, sont toujours maintenues en vue de leur légitimité.

Un stage en entreprise est une période de formation pratique complémentaire à la formation académique. Tout stage en entreprise fait l'objet d'une **convention obligatoire** entre l'entreprise, l'établissement de formation et le stagiaire.

Le stage a des objectifs de formation : appliquer ses connaissances théoriques, observer des méthodes de travail, se familiariser avec la vie professionnelle et acquérir une expérience pratique. L'étudiant sera évalué sur les compétences et connaissances qu'il aura acquises pendant le stage.

Quel niveau de stagiaire choisir ?

- **CAP** : découverte de la vie et de la culture d'entreprise.
 - **BEP** : découverte de la vie et de la culture de l'entreprise.
 - **Bac Pro** : approfondissement de compétences professionnelles.
 - **BTS/Licence** : accomplissement de missions ou de projets spécifiques.
 - **Master 1/ Master 2** : accomplissement de projets ou de missions spécifiques de longue durée (3 à 6 mois).
- Quelque soit le niveau de diplôme, l'objectif est une mise en pratique de situation professionnelle ainsi qu'une préparation à l'insertion.

Quel est le statut du stagiaire ?

Le stagiaire n'est pas lié par un contrat de travail à l'entreprise qui l'accueille et n'a pas le statut de salarié. Le stage fait donc l'objet d'une **convention entre l'établissement scolaire et l'entreprise** afin d'établir les conditions d'accueil du stagiaire. Ce document, écrit et obligatoire définit les conditions juridiques, financières et pédagogiques du stage.

Durant son séjour en entreprise, le stagiaire :

- **est soumis aux règles** de l'entreprise, notamment en matière de sécurité, d'horaire et de discipline,
- **est guidé par son maître de stage**, chargé de veiller au bon déroulement du stage,
- **demeure élève ou étudiant**, donc reste sous la responsabilité de son établissement scolaire d'origine,
- **est suivi par le directeur** de cet établissement ou par un professeur référent,

- **bénéficie de la législation** sur les accidents du travail dans les conditions fixés à l'article L.418-8 du Code de la Sécurité Sociale.

Dois-je rémunérer mon stagiaire ?

Le principe est le suivant : pour les stages dont la durée est au plus égal à 3 mois, le versement d'une gratification est facultatif. Cependant, lorsque la durée d'un stage est **supérieure à 3 mois consécutifs**, le stagiaire perçoit une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu. A défaut, le montant horaire de cette gratification est fixé à 12.5 % du plafond de la sécurité sociale (plafond horaire pour 2008 : 21 €). Ainsi, par exemple, pour un mois complet à 35 heures hebdomadaires, la gratification sera égale à **398.13 €**. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire.

Dois-je verser des cotisations sociales ?

Aucune cotisation et contribution de sécurité sociale n'est due, ni par l'entreprise, ni par le stagiaire lorsque les sommes versées restent inférieures ou égales à 12.5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale. Si les sommes versées sont supérieures à ce seuil, les cotisations et contributions sont calculées sur la différence entre le montant perçu et ce plafond.

A savoir

L'entreprise doit établir et tenir à jour la liste des conventions de stage qu'elle a conclues.

L'entreprise remet au stagiaire une attestation de stage.

Tous les stages sont soumis aux mêmes règles, qu'ils soient obligatoires ou non.

Pour en savoir plus : www.ghs74.fr rubrique espace entreprise



Le Contrat d'apprentissage

« Dans un environnement où les besoins en qualifications augmentent, l'apprentissage représente pour nous un excellent outil pour relever les défis de l'emploi et faciliter ainsi l'insertion des jeunes dans l'entreprise. C'est pourquoi nous avons choisi de créer une formation en alternance avec l'enseigne GAMM VERT. Notre activité étant spécifique, et pour nous permettre de sensibiliser les jeunes à nos différents métiers, nous avons compris l'importance d'être présents dans les forums tels que la semaine Ecole-Entreprise organisée par le MEDEF, ou encore d'intervenir dans les lycées. »

FRANÇOIS GRISE
Jura Mont Blanc

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Ce contrat concerne les jeunes âgés de **16 à 25 ans** même si des dérogations à ces limites d'âge existent.

Quel est le salaire d'un apprenti ?

Le salaire minimum perçu correspond à un pourcentage du SMIC (ou pour les apprentis de 21 ans ou plus, en fonction du salaire minimum conventionnel s'il est plus avantageux que le SMIC), allant de **25 % à 78 %** déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Année d'exécution du Contrat	Age de l'Apprenti		
	- de 18 ans	De 18 ans à - de 21 ans	21 ans et +
1 ^{ère} Année	25%	41%	53%
2 ^{ème} Année	37%	49%	61%
3 ^{ème} Année	53%	65%	78%

Ce salaire est-il soumis à l'impôt sur le revenu ?

En application de l'article 81 bis du Code général des impôts, les salaires versés aux apprentis sont exonérés d'impôts sur le revenu dans une limite égale au montant annuel du SMIC.



Existe-t-il des aides financières ?

- Dans le cadre du « Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes », de nouvelles aides à l'embauche ont été mises en place par le gouvernement :

Les entreprises de moins de 50 salariés pourront bénéficier d'une aide de **1800 € par embauche** pour les embauches d'apprentis supplémentaires réalisée entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010.

Les entreprises de 11 salariés et plus peuvent bénéficier d'une **exonération de cotisations sociales pendant 12 mois** pour les embauches d'apprentis réalisées avant le 30 juin 2010.

Ces nouvelles aides viennent compléter les dispositions déjà en vigueur :

- L'indemnité compensatrice financière : la région Rhône Alpes attribue une « aide aux employeurs et aux apprentis » égale à 1000 € par apprenti et par année de formation. La seule condition est que le contrat d'apprentissage ait couvert au moins 6 mois consécutifs de formation dans l'année scolaire concernée.

- Le crédit d'impôt : les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 1600 € multiplié par le nombre annuel moyen d'apprenti.

- L'aide à la formation des maîtres d'apprentissage

tout employeur d'une entreprise de moins de 20 salariés bénéficie d'une aide de la région Rhône Alpes pour le suivi d'une journée de formation minimum.

Qu'en est-il des exonérations de cotisations sociales ?

L'État prend en charge totalement les cotisations des assurances sociales et des allocations familiales dues par l'employeur au titre des salaires versés aux apprentis. L'État prend également en charge les cotisations sociales salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi dues au titre des salaires versés aux apprentis. Le salarié est exonéré de toutes les charges d'origines légales ou conventionnelles y compris la CSG et la CRDS.

A savoir

Le Contrat d'apprentissage ouvre également droit à des aides de la part de l'État comme le crédit d'impôt, par la Région, par l'AGEFIPH et par le Département.

Les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel de l'entreprise à l'exception des modalités qui concernent la tarification des risques d'accident du travail et de maladies professionnelles.

Pour en savoir plus :
www.travail.gouv.fr

Le Contrat de professionnalisation



La professionnalisation, tremplin vers l'emploi et la fidélisation. Pour découvrir de nouveaux talents et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et demandeurs d'emploi, l'alternance est un concept idéal. Elle nous permet de repérer plus rapidement des potentiels et de tester les compétences sur le terrain. C'est pour nous un investissement à long terme qui répond également à la problématique de recrutement.

NICOLAS JOLY
Directeur régional L'Entrepôt du Bricolage / La boîte à Outils

Le Contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de **16 à 25 ans révolus** et aux demandeurs d'emploi **de 26 ans et plus**. L'objectif de ce Contrat est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Ce Contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

Nouvelles aides à l'embauche

Dans le cadre du « Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes » mis en place par le gouvernement, **une prime de 1 000 €** peut être versée aux employeurs qui embauchent, en contrat de professionnalisation, un jeune de moins de 26 ans jusqu'au 30 juin 2010. Ce montant est porté à 2 000 € pour l'embauche d'un jeune n'ayant pas le niveau baccalauréat.

Existe-t-il des exonérations de charges patronales ?

Les contrats de professionnalisation conclus après le 1^{er} janvier 2008 ouvrent droit à une réduction de charges patronales (réduction dite « FILLON ») qui est le calcul d'un coefficient appliqué à la rémunération du salarié pour déterminer le montant de la réduction de charges patronales.

Pour les entreprises de moins de 19 salariés, le montant reste le même qu'en cas d'exonération de cotisations de charges patronales. Pour les entreprises de 19 salariés et plus, le différentiel sur un contrat d'un an va de plus 177,48 € par an pour un contrat à 55 % du SMIC à plus 322,68 € par an pour un contrat à 100 % du SMIC

Quel est le montant de la rémunération ?

Age du Candidat	Candidat non titulaire d'un Diplôme Niveau 4 à caractère professionnel	Candidat titulaire d'un Diplôme Niveau 4 à caractère professionnel
16 ans à 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et +	70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel	



Existe-t-il des aides pour le financement de la formation ?

Les actions de formation sont financées par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) au titre des contrats et périodes de professionnalisation.

Le financement s'effectue sur la base de forfaits horaires fixés par accord conventionnel ou à défaut sur la base de 9,15 € de l'heure. Ces forfaits comprennent les frais pédagogiques, les rémunérations, les cotisations et contributions sociales légales et conventionnelles ainsi que les frais de transport, etc.

A noter : toute clause de dédit formation (remboursement des dépenses de formation par le titulaire du Contrat en cas de rupture du Contrat de travail) est nulle et de nul effet.

A savoir

Il est important de toujours obtenir l'accord de financement de son OPCA concernant le projet de recourir à un contrat de professionnalisation avant de signer ce contrat.

Pour en savoir plus :
www.travail.gouv.fr ;
www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs/

<i>Domaine Métier</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Débouchés envisageables</i>
Gestion Administrative	Licence Gestion Administrative et Ressources Humaines	Assistant de direction / des ressources humaines
	Bachelor en Ressources Humaines	Assistant en Ressources Humaines Chargé de recrutement
	Bachelor en Management et Gestion d'entreprise	Chef de Projet Chargé de Communication Conseiller Financier Chargé de recrutement
	BTS Assistant de gestion PME PMI	Collaborateur, Conseiller administratif, comptable, commercial
	BTS Assistant de gestion	Assistant commercial Assistant de gestion en PME Secrétaire
	BTS Assistant manager	Assistant commercial Assistant en Ressources Humaines Secrétaire
	Bac Pro Secrétariat	Assistant commercial Secrétaire
	BEP Métiers de la Comptabilité et du Secrétariat	Assistant comptable Assistant de direction
Commerce Vente	Master en Développement International et Entrepreneuriat	Consultant en entrepreneuriat Consultant en cabinet conseil
	Master Développement Commercial et Entrepreneuriat	Consultant en entrepreneuriat Responsable des ventes
	Bachelor en Immobilier	Gestionnaire immobilier Syndic de copropriété
	Bachelor en Marketing et communication	Assistant Marketing-Communication Assistant commercial
	BTS Professions Immobilières	Syndic de copropriété Agent immobilier Administrateur de biens Promoteur, Négociateur

<i>Formation</i>	<i>Période de formation en entreprise</i>	<i>Établissement à contacter</i>
Sur 1 An	Alternance : tous les lundis, mardis et mercredis	ECORIS Gaillard
Sur 1 An	Stage temps plein ou alternance période minimum de 180 jours	IPAC Ville-la-Grand
Sur 3 Ans		
Sur 2 Ans	Alternance : tous les mercredis, jeudis et vendredis	
Sur 2 Ans	Alternance : tous les lundis, mardis et mercredis ou tous les après-midi	ECORIS Gaillard
1 ^{ère} Année	Stage du 10 Mai au 19 Juin 2010 (à l'étranger ou en France en langue étrangère)	LYCÉE DES GLIÈRES Annemasse
2 ^{ème} Année	Stage du 09 Novembre 2009 au 18 Décembre 2009 Actions : tous les mardis	
1 ^{ère} Année	Stage du 07 Juin au 02 Juillet 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 04 au 29 Janvier 2010 et du 03 au 28 Mai 2010	
3 ^{ème} Année	Stage du 26 Octobre au 18 Décembre 2009	
Sur 1 An	Alternance : 2 jours en centre, 3 jours en entreprise	GRETA LÉMAN Annemasse
1 ^{ère} Année	Stage longue durée (> 3 mois)	IPAC Ville-la-Grand
2 ^{ème} Année	Alternance : 2 jours en centre tous les 15 jours	
1 ^{ère} Année	Stage longue durée (> 3 mois)	
2 ^{ème} Année	Alternance : 2 jours en centre tous les 15 jours	
Sur 1 An	Stage temps plein ou alternance période minimum de 180 jours	
Sur 1 An	Stage temps plein ou alternance période minimum de 180 jours	
Sur 2 Ans	Alternance : tous les mercredis, jeudis et vendredis	

<i>Domaine Métier</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Débouchés envisageables</i>
<i>Commerce Vente (Suite)</i>	Licence Marketing et Vente	Assistant du responsable marketing / du directeur commercial
	Licence professionnelle Assurance et Gestion du Patrimoine	Agent général d'assurances Courtier d'assurances
	BTS Commerce International (référentiel commun Européen)	Assistant commercial Commercial export
	BTS Management des Unités Commerciales	Animateur des ventes Chargé de clientèle banque Assistant commercial Manager de rayon Marchandiseur Directeur de magasin
	BTS Négociation et Relation Client	Attaché commercial Chef des ventes Gestionnaire de contrats d'assurance Guichetier Télévendeur Promoteur des ventes
	Bac Pro Commerce (3 ans)	Commerçant en alimentation
	Bac Pro Commerce (2 ans)	Commerçant en alimentation Télévendeur Vendeur
	Bac Pro Vente	Attaché commercial Télévendeur Vendeur Magasinier
	Bac Pro Services	Chargé d'accueil Adjoint du responsable SAV Conseiller clientèle
	CAP Employé spécialisé	Vendeur en produits alimentaires et en produits d'équipement courant
	CAP Employé de commerce multi spécialités	Caissier Vendeur
	BEP Vente Action Marchande	Caissier Vendeur Vendeur-magasinier

<i>Formation</i>	<i>Période de formation en entreprise</i>	<i>Établissement à contacter</i>
Sur 1 An	Alternance : tous les lundis, mardis et mercredis	ECORIS Gaillard
Sur 1 An	Alternance : 4 jours par semaine en entreprise	LYCÉE DES GLIÈRES Annemasse
1 ^{ère} Année	Stage Mai, Juin, Juillet 2010 à l'étranger	
2 ^{ème} Année	Stage du 16 Février au 13 Mars 2010	
Sur 2 Ans	Alternance : tous les mercredis, jeudis et vendredis	IPAC Ville-la-Grand
	Alternance : 2 jours en centre et 3 en entreprise ou tous les après-midi en entreprise	ECORIS Gaillard
	Alternance : 2 semaines en centre, 2 semaines en entreprise	MFR Vulbens
Sur 2 Ans	Alternance : tous les mercredis, jeudis et vendredis	IPAC Ville-la-Grand
	Alternance : 2 jours en centre et 3 en entreprise ou tous les après-midi en entreprise	ECORIS Gaillard
1 ^{ère} Année	Stage du 30 Novembre au 19 Décembre 2009 et du 07 au 26 Juin 2010	LYCÉE DES GLIÈRES Annemasse
	Stage du 23 Novembre au 12 Décembre 2009 et du 24 Mai au 12 Juin 2010	LP SAINT-VINCENT Collonges-sous-Salève
Sur 3 Ans	Alternance : 2 semaines d'école, 2 semaines d'entreprise	MFR Vulbens
Sur 2 Ans	Alternance : tous les mercredis, jeudis, vendredis et samedis	GRETA LÉMAN Annemasse
1 ^{ère} Année	Stage du 09 Novembre au 05 Décembre 2009 et du 31 Mai au 25 Juin 2010	LP SAINT-VINCENT Collonges-sous-Salève
2 ^{ème} Année	Stage du 24 Septembre au 24 Octobre 2009 et du 04 Janvier au 06 Février 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 30 Novembre au 19 Décembre 2009 et du 07 au 26 Juin 2010	LP RURAL JEANNE ANTIDE Reigner
	Stage du 08 au 21 Février 2010 et du 21 juin au 10 Juillet 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 07 Juin au 02 juillet 2010	LYCÉE DES GLIÈRES Annemasse
Sur 2 Ans	Alternance : 2 jours en centre, 3 jours en entreprise	MFR Vulbens
	Alternance : 1 semaine en centre, 2 à 3 semaines en entreprise	
Sur 2 Ans	Alternance : 2 jours en centre, 3 jours en entreprise	GRETA LÉMAN Annemasse
	Alternance : 1 semaine en centre, 2 à 3 semaines en entreprise	MFR Vulbens
Sur 2 Ans	Alternance : 2 jours en centre, 3 jours en entreprise	GRETA LÉMAN Annemasse
2 ^{ème} Année	Stage du 7 au 19 Décembre 2009 et du 29 Mars au 10 Avril 2009	LP SAINT-VINCENT Collonges-sous-Salève
2 ^{ème} Année	Stage du 16 au 28 Novembre 2009 et du 01 au 13 Février 2010	LYCÉE DES GLIÈRES Annemasse

<i>Domaine Métier</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Débouchés envisageables</i>
<i>Commerce Vente (Suite)</i>	BEP Vente Action Marchande	Caissier Vendeur Vendeur-magasinier
	BEPA Vente de produits frais et animalerie	Vendeur en produits frais et en animalerie
<i>Comptabilité</i>	Diplôme de Gestion et Comptabilité	Comptable Contrôleur de gestion Directeur administratif et financier
	BTS Comptabilité et Gestion des Organisations	Comptable Assistant de gestion en PME
	Bac Pro Comptabilité	Aide comptable
<i>Hôtellerie Restauration</i>	CAP Agent polyvalent de restauration	Employé de restaurant Restauration collective
	CAP Restauration	Employé de restaurant
	CAP Cuisine	Cuisinier
<i>Services à la personne</i>	BEPA Services aux personnes	Intervenant à domicile Intervenant auprès d'enfants Agent de service de collectivité
	CAPA Service en Milieu Rural	Service à la personne Animation patrimoniale et culturelle
	Bac Pro Service en milieu Rural	Service à la personne Animation patrimoniale et culturelle

<i>Formation</i>	<i>Période de formation en entreprise</i>	<i>Établissement à contacter</i>
Sur 1 An	Alternance : en centre tous les lundis, mardis et mercredis	MFR Vulbens
2 ^{ème} Année	Stage du 16 Novembre au 26 Décembre 2009	LP RURAL JEANNE ANTIDE Reigner
Sur 2 ans	Alternance : 1 semaine sur 2 en entreprise	LYCÉE MME DE STAËL Saint-Julien-en-Genevois
1 ^{ère} Année	Stage du 31 Mai au 02 Juillet 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 30 Novembre au 18 Décembre 2009	
1 ^{ère} Année	Stage du 07 Juin au 02 juillet 2010	LYCÉE DES GLIÈRES Annemasse
2 ^{ème} Année	Stage du 04 au 29 Janvier 2010 et du 03 au 28 Mai 2010	
3 ^{ème} Année	Stage du 26 Octobre au 18 Décembre 2009	
1 ^{ère} Année	Stage du 23 Novembre au 11 Décembre 2009 et du 31 Mai au 25 Juin 2010	LYCÉE PROFESSIONNEL LE SALÈVE Annemasse
2 ^{ème} Année	Stage du 11 Janvier au 05 Février 2010 et du 03 Mai au 04 Juin 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 17 Mai au 25 Juin 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 21 Septembre au 16 Octobre 2009 et du 11 Janvier au 05 Février 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 17 Mai au 25 Juin 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 21 Septembre au 16 Octobre 2009 et du 11 Janvier au 05 Février 2010	
1 ^{ère} Année	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	MFR Bonne
2 ^{ème} Année	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	LYCÉE PROFESSIONNEL RURAL JEANNE ANTIDE Reignier
1 ^{ère} Année	Stage du 31 Mai au 10 Juillet 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 12 Octobre au 21 Novembre 2009	
1 ^{ère} Année	Stage du 25 Janvier au 20 Février 2010 et du 26 Avril au 22 Mai 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 16 Novembre au 5 Décembre 2009 et du 22 Février au 13 Mars 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 14 au 26 Décembre 2009 et du 14 Juin au 03 Juillet 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 05 au 24 Octobre 2008	

<i>Domaine Métier</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Débouchés envisageables</i>
<i>Propreté et Services associés</i>	CAP Maintenance de bâtiments de collectivités	Responsable de l'entretien Plombier Installateur thermique
	CAP Maintenance et hygiène des locaux	Agent de propreté et d'hygiène Femme de chambre
<i>Agriculture et Aménagement</i>	Bac Pro (3 ans) Travaux Paysagers	Jardinier d'espaces verts
	Bac Pro (2 ans) Travaux Paysagers	Jardinier d'espaces verts
	Bac Pro (3 ans) Productions Horticoles	Maraîcher-horticulteur
<i>Bois et Ameublement</i>	Bac Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés	Technicien de fabrication de mobilier et de menuiserie
	CAP Ebéniste	Ebéniste
	CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	Agenceur de cuisines et salles de bains Machiniste constructeur ou plateau Menuisier
	CAP Menuisier installateur	Agenceur de cuisines et salles de bains Machiniste constructeur ou plateau Menuisier
	Bac Pro (3 ans) Technicien Menuisier Agenceur	Poseur de fermetures menuisées Conducteur de machine de fabrication Réalisateur d'ouvrages Technicien(ne)
	CAP Charpente	Monteur Réalisateur d'ouvrages en bois et matériaux associés
	CAP Ebéniste	Ebéniste
	BEP Bois et matériaux associés	Charpentier bois Conducteur opérateur de scierie Encadreur Mécanicien affûteur Menuisier
<i>Métallurgie Mécanique</i>	Bac Pro Technicien d'usinage	Ajusteur monteur Opérateur sur machine à commande numérique
<i>Électricité et Électronique</i>	Licence professionnelle Maîtrise des Energies Renouvelables et Electriques	Assistant ingénieur Chef de projet Contrôleur d'installations Conducteur de travaux Conseiller

<i>Formation</i>	<i>Période de formation en entreprise</i>	<i>Établissement à contacter</i>
1 ^{ère} Année	Stage du 31 Mai au 25 Juin 2010	<i>LYCÉE PROFESSIONNEL LE SALÈVE Annemasse</i>
2 ^{ème} Année	Stage du 16 Novembre au 11 Décembre 2009 et du 08 Mars au 02 Avril 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 12 au 16 Octobre 2009 et du 07 au 25 Juin 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 16 Novembre au 11 Décembre 2009 et du 08 Mars au 02 Avril 2010	
1 ^{ère} Année	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	<i>MFR Bonne</i>
Sur 2 Ans	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	
1 ^{ère} Année	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	
2 ^{ème} Année	Alternance : 2 semaines au CFA, 2 semaines en entreprise	<i>CFA LE SALÈVE Annemasse</i>
1 ^{ère} Année	Alternance : 2 semaines au CFA, 4 semaines en entreprise	
2 ^{ème} Année		
1 ^{ère} Année	Alternance : 2 semaines au CFA, 4 semaines en entreprise	
2 ^{ème} Année		
1 ^{ère} Année	Alternance : 2 semaines au CFA, 4 semaines en entreprise	
2 ^{ème} Année		
1 ^{ère} Année	Stage du 17 Mai au 25 Juin 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 17 Mai au 25 Juin 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 31 Mai au 25 Juin 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 6 Novembre au 11 Décembre 2009 et du 08 Mars au 02 Avril 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 18 Janvier au 05 Février 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 17 Mai au 25 Juin 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 11 Janvier au 05 Février 2010 et du 26 Avril au 21 Mai 2010	<i>LYCÉE PROFESSIONNEL LE SALÈVE - Annemasse</i>
3 ^{ème} Année	Stage du 16 Novembre au 11 Décembre 2009 et du 08 Mars au 02 Avril 2010	
Sur 1 An	Stage du 15 Février au 11 Juin 2010	<i>LYCÉE JEAN MONNET Annemasse</i> <i>IUT Annecy</i>

<i>Domaine Métier</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Débouchés envisageables</i>
<i>Électricité et Électronique (Suite)</i>	BTS Électrotechnique	Chef de chantier en installation électrique
	Bac Pro (3 ans) SEN option Telecom réseau	Installateur en télécoms Technicien(ne) télécoms et réseaux
	Bac Pro (2 ans) SEN option Telecom réseau	
	Bac Pro (3 ans) SEN option Audiovisuel Multimédia	Technicien Conseil Service après vente
	Bac Pro (3 ans) SEN option Electrodomestique	Dépanneur en électroménager Technicien Service après vente
	Bac Pro (2 ans) SEN option Electrodomestique	
	Bac Pro (3 ans) Electrotechnique, Energie Equipements Communicants	Technicien de maintenance des installations et des équipements électriques Électricien installateur Monteur-câbleur
	Bac Pro (2 ans) Maintenance des réseaux	Installateur en télécoms Responsable du service après-vente Technicien de maintenance en informatique Télécoms et réseaux
<i>Bâtiment et Travaux Publics</i>	CAP Carreleur mosaïste	Carreleur Mosaïste
	CAP Platrier plaquiste	Façadier Platrier
	CAP Peintre, applicateur de revêtement	Façadier Peintre en bâtiment Solier-Moquetteste
	BEP Technique du géomètre et de la topographie	Géomètre Topographe
	BEP Technique de l'architecture de l'habitat	Technicien géomètre Topographe
	CAP Installateur thermique	Monteur en installations thermiques et climatiques
	CAP Froid et climatisation	Frigoriste
	CAP Installateur sanitaire	Plombier
	BP Génie climatique	Monteur en installations thermiques et climatiques
	CAP Installateur sanitaire	Plombier
<i>Architecture et Économie de la construction</i>	Bac Pro Technicien du Bâtiment option Assistant en architecture	Collaborateur d'architecte
	Bac Pro (3 ans) Technicien du Bâtiment option Assistant en architecture	Collaborateur d'architecte
	Bac Pro (3 ans) Technicien du Bâtiment option Etudes et économie	Dessinateur DAO Technicien d'études Technicien chargé du suivi de travaux

<i>Formation</i>	<i>Période de formation en entreprise</i>	<i>Établissement à contacter</i>
1 ^{ère} Année	Stage du 21 juin au 02 Juillet 2010	<i>LYCÉE JEAN MONNET Annemasse</i>
2 ^{ème} Année	Stage du 04 au 29 Janvier 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 25 Mai au 02 Juillet 2010	<i>LYCÉE PROFESSIONNEL SAINT-VINCENT Collonges-sous-Salève</i>
1 ^{ère} Année	Stage du 11 Janvier au 06 Février 2010 et du 31 Mai au 26 Juin 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 25 Mai au 02 Juillet 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 11 Janvier au 06 Février 2010 et du 31 Mai au 26 Juin 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 16 Novembre au 12 Décembre 2009 et du 09 Mars au 03 Avril 2010	
1 ^{ère} Année	Stage du 25 Mai au 02 Juillet 2010	
2 ^{ème} Année	Stage du 16 Novembre au 12 Décembre 2009 et du 09 Mars au 03 Avril 2010	
Sur 2 Ans	Alternance : 2 semaines au CFA, 4 semaines en entreprise	
Sur 2 Ans	Alternance : 2 semaines au CFA, 4 semaines en entreprise	
Sur 2 Ans	Alternance : 2 semaines en CFA, 4 semaines en entreprise	
2 ^{ème} Année	Alternance : 2 semaines en CFA, 4 semaines en entreprise	
2 ^{ème} Année	Alternance : 2 semaines en CFA, 4 semaines en entreprise	
Sur 2 Ans	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	<i>MFR CHAMP MOLLIAZ Cranves Sales</i>
Sur 1 An	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	
Sur 1 An	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	
Sur 2 Ans	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	
Sur 2 Ans	Alternance : 1 semaine en centre, 2 semaines en entreprise	
Sur 2 Ans	Alternance : 2 jours en centre, 3 jours en entreprise	<i>GRETA LÉMAN - Annemasse</i>
Sur 2 Ans	Alternance : 2 semaines au CFA, 2 semaines en entreprise	<i>CFA LE SALÈVE Annemasse</i>
1 ^{ère} Année	Alternance : 2 semaines au CFA, 4 semaines en entreprise	
1 ^{ère} Année	Alternance : 2 semaines au CFA, 4 semaines en entreprise	



Contactez-nous !
*Établissements
de formation*

**LYCÉE GÉNÉRAL
ET TECHNOLOGIQUE
MME DE STAËL**

16, route de Thairy
74163 St-Julien-en-Genevois Cedex

Tél. : 04 50 49 21 55

Fax 04 50 49 23 08

Chef d'établissement : M. Bonazzi

Contact : M. Ronsin
emmanuel.ronsin@ac-grenoble.fr

**LYCÉE PROFESSIONNEL
LE SALÈVE**

59, route d'Étrembières
74107 ANNEMASSE CEDEX

Tél. : 04 50 92 07 56

Fax 04 50 92 86 74

Chef d'établissement : Mme Decaesteker

Contact : M. Morieult
vincent.morieult@ac-grenoble.fr

**LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
SAINT-VINCENT**

55, route de Bossey
74160 Collonges-sous-Salève

Tél. : 04 50 43 60 23

Fax 04 50 43 70 25

Directeur : M. Vettoretto

Contact : Mme Lavy
ce.0740144E@ac-grenoble.fr

**LYCÉE GÉNÉRAL
ET TECHNOLOGIQUE
JEAN MONNET**

1, place de Lattre de Tassigny
74106 ANNEMASSE CEDEX

Tél. : 04 50 87 18 36

Fax 04 50 87 12 97

Chef d'établissement : M. Faraone

Contact : M. Chavent
bchavent@orange.fr



ECORIS

ZAC de la Chatelain
39, rue René Cassin
74240 Gaillard

Tél. : 04 50 87 21 36

Fax 04 50 87 23 68

Directrice : Mme Vincent

Contact : Mme Vincent
d.vincent@ecoris.com

GRETA LEMAN

9, rue des Marronniers - BP 503
74105 Annemasse Cedex

Tél. : 04 50 43 91 81

Fax 04 50 43 91 82

Directeur : M. Chanavat

Contact : M. Lonati
georges.lonati@ac-grenoble.fr

IPAC

15, rue de Montréal
74100 Ville-la-Grand

Tél. : 04 50 37 14 32

Fax 04 50 87 22 93

Directeur : M. Pont

Contact : M. Laravoire
glaravoire@ipac-france.com



**LYCÉE POLYVALENT
DES GLIÈRES**

2, avenue de Verdun
74107 ANNEMASSE CEDEX

Tél. : 04 50 43 93 20

Fax 04 50 43 93 32

Chef d'établissement : Mme Cavet

Contact : Mme Philippe
aphilip2@edres74.ac-grenoble.fr



**LYCÉE PROFESSIONNEL
PRIVÉ RURAL
JEANNE ANTIDE**

Rue de Bersat
74930 REIGNIER

Tél. : 04 50 43 87 65

Fax 04 50 43 87 63

Directrice : Mme Tourvielle

Contact : Mme Tourvielle
tourvielle.reignier@cneap.scolanet.org

**MAISON FAMILIALE
CHAMP MOLLIAZ
ANTENNE CFA**

261, route de Lossy
74380 Cranves Salles

Tél. : 04 50 31 60 52

Fax 04 50 36 30 84

Directeur : M. Dauba

Contact : Mme Gavard
mfr.champmolliaz@mfr.hautesavoie.net

**MAISON FAMILIALE DE VULBENS
ANTENNE CFA**

238, chemin de la Cure
74520 Vulbens

Tél. : 04 50 04 35 55

Fax 04 50 04 38 11

Directeur : M. Lacroix

Contact : Mme Bocquin
mfr.vulbens@mfr.asso.fr

**MAISON FAMILIALE DE BONNE
ANTENNE CFA**

1154, route des Alluaz
74380 Bonne

Tél. : 04 50 39 20 06

Fax 04 50 36 27 12

Directeur : M. Berjon

Contact : Mme Bosson et/ou Mme Bernaz
mfr.bonne@mfr.asso.fr

CFA LE SALÈVE

59, route d'Étrembières - BP 353
74107 Annemasse Cedex

Tél. : 04 50 92 08 23

Fax 04 50 92 86 74

Président : M. Genoud

Contact : Mme Schouvey
dominique.schouvey@wanadoo.fr



*Des atouts pour votre
entreprise*
Une chance pour les jeunes

Installée dans le genevois français,
votre société connaît la valeur
et l'importance des ressources
humaines.

Impliquez-vous dans la formation
professionnelle des jeunes pour :

transmettre

votre savoir-faire et vos compétences,

détecter

des potentiels pour vos futurs
recrutements,

faire découvrir

concrètement la vie de l'entreprise.

Besoin d'un stagiaire ?

*Le CRTH : votre interlocuteur
pour vous répondre*

*Centre de Ressources
Technologiques et Humaines*

5, Place de l'Église Saint-André
74100 Annemasse

Tél. 04 50 87 09 87

Fax 04 50 95 51 46

www.ghs74.com

Contact

Floriane FLORINI

florini.crth@med74.fr

*Entreprises
« formatrices »
Partenaires privilégiées du CRTH*



Sensorex



MIGROS



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Haute-Savoie



**L'entreprise
c'est la vie !**

Le MEDEF Haute-Savoie : un réseau d'entreprises de toutes tailles (57% des adhérents ont moins de 50 salariés)

Le MEDEF Haute-Savoie apporte aux chefs d'entreprise une expertise fiscale, juridique, sociale et technique et des services efficaces : RH, Prévention, Sécurité, Environnement, Formation, Insertion, Handicap, Emploi des jeunes ...

Il donne également accès à un espace privilégié d'information, d'échanges et de partage d'expériences.

Le MEDEF Haute-Savoie, votre interlocuteur pour la relation Ecole Entreprise* :

- ➔ La promotion des stages en entreprise
- ➔ L'organisation de la Semaine Ecole Entreprise
- ➔ L'aide à la mise en œuvre des options « DP3 » et « DP6 »
- ➔ Le développement de projets pédagogiques avec les entreprises.
- ➔ L'organisation de stages en entreprise pour les enseignants

● **Contact**
MEDEF Haute-Savoie
27 rue royale 74000 Annecy

Ecole Entreprise
aboichon@medefhautesavoie.com
04 50 52 39 17

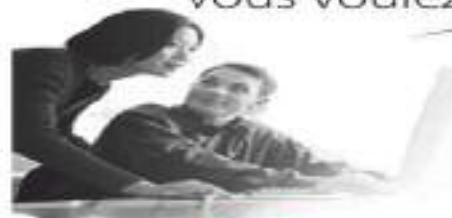
* Convention Medef Rhône-Alpes - Rectorat de Grenoble - Région Rhône-Alpes.
Actions mise en œuvre dans le Genevois Haut-Savoyard en partenariat avec le DITEH.

Vous êtes intéressé par le Contrat de Professionnalisation ?

Vous voulez former un collaborateur ?

Vous voulez préparer l'avenir de votre entreprise ?

Vous souhaitez plus d'information ?



3 GRETA à votre service

Greta **L**eman



ANNEMASSE
04 50 43 91 81

Greta **A**nnecy



ANNECY
04 50 10 00 10

Greta **C**hablais



THONON
04 50 70 00 02